



MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité



Livret d'accueil 2026

École du personnel
paramédical des armées



Sommaire

- 03 Le mot du commandant des Écoles
- 04 Le mot des élèves de la 2^{ème} compagnie
- 05 Présentation de l'EPPA
 - L'EPPA au sein des EMSLB
 - L'histoire de l'EPPA
 - L'insigne de l'EPPA
 - Le drapeau de l'EPPA
 - Le Centre de formation des aides-soignants militaires
 - L'organigramme de l'EPPA
 - Le code du soignant des armées
- 12 Votre arrivée à l'EPPA
 - L'incorporation
 - Votre trousseau personnel
- 15 Votre engagement à l'EPPA
 - Le contrat
 - La période probatoire
- 16 Votre première année à l'EPPA
- 18 Cadre de vie
- 23 Informations pratiques

Le mot du commandant des Écoles



Intégrer l'École du personnel paramédical des armées, c'est rejoindre les Écoles militaires de santé de Lyon-Bron, véritable creuset de la formation initiale des futurs soignants militaires. Vous rejoignez le cœur battant de l'Académie de santé des armées et du Service de santé des armées. Au-delà de la formation technique au métier d'infirmier, c'est un formidable parcours de vie qui vous est proposé.

En rejoignant cette École, vous embrassez la carrière de soignant militaire, un engagement à la fois exigeant, enthousiasmant et épanouissant. Pour réaliser pleinement cette carrière de soignant militaire dans des environnements et des conditions aussi riches que variés, vous suivrez un parcours combiné de formations mêlant enseignement académique au sein des Instituts de formation en soins infirmiers et formations militaires et médico-militaires au sein de l'École du personnel paramédical des armées. Ce double cursus vous permettra d'acquérir des compétences spécifiques aux soins en milieu militaire, à la prise en charge du blessé de guerre mais aussi de développer le sens du devoir et l'esprit de corps.

Réunis au sein d'une même promotion, tout sera mis en œuvre pour vous préparer à apporter à vos patients militaires un très haut niveau de soin prenant en compte à la fois les aspects techniques mais également relationnels et éthiques. Votre future carrière s'effectuera quant à elle aussi bien en France, dans les environnements hautement spécialisés des hôpitaux d'instruction des Armées et des antennes médicales soutenant les unités des trois armées (armée de Terre, Marine nationale, armée de l'Air et de l'Espace) et de la Gendarmerie nationale, que dans les zones de combat, à la guerre, dans des ambiances isolées, rustiques, avec des moyens limités. Adaptabilité, exigence et engagement seront les maîtres-mots tout au long de votre parcours et de votre carrière.

En avant !

*Médecin général Pierre-Eric SCHWARTZBROD
Commandant les Écoles militaires de santé de Lyon-Bron*

Le mot des élèves de la 2^{ème} compagnie

Chers camarades,

Bienvenue aux Écoles militaires de santé Lyon-Bron.

En franchissant ces portes, et tout particulièrement celles de l'École du personnel paramédical des armées, vous entrez dans une institution d'exigence, d'honneur et de service.

Le chemin qui s'ouvre à vous est celui qu'ont emprunté des générations de soignants militaires, un chemin riche en solidarité, en dévouement et en dépassement de soi.

Ce sont des valeurs qui vous porteront tout au long de votre parcours de militaire et d'infirmier.

L'École du personnel paramédical des armées vous prépare à devenir les infirmiers militaires de demain, capables de s'adapter en tous temps, en tous lieux et en toutes circonstances afin de mener à bien toutes les missions qui vous seront confiées.

Soigner les hommes et les femmes qui se battent pour la France est une mission noble, qui nous guide au quotidien et nous permet de donner le meilleur de nous-mêmes, tant dans la formation académique que militaire.

Votre présence ici est le fruit de votre détermination. C'est cette même détermination qui vous animera dès votre formation militaire initiale qui vous introduira au milieu opérationnel dans lequel vous serez amenés à travailler.

Soyez fiers d'être parvenus jusqu'ici, et de votre engagement naissant dont la patrie a besoin et qui fera de vous des futurs modèles pour les promotions à venir.

La 2^e compagnie aura l'honneur de vous guider, de vous transmettre les traditions de l'EPPA et de vous accompagner sur cette voie d'excellence.

Présentation de l'École du personnel paramédical des armées

► L'EPPA au sein des EMSLB

Rattachées au Service de santé des armées (SSA), service interarmées, les Écoles militaires de santé de Lyon-Bron (EMSLB) forment le pôle unique de formation initiale des futurs médecins, pharmaciens et infirmiers militaires. Elles ont été créées par décision de la ministre des Armées d'alors, Florence Parly, le 1^{er} septembre 2018 sur le site de Bron, lieu d'implantation de l'École du personnel paramédical des armées depuis 2018.

Cette formation administrative, commandée par le médecin général SCHWARTZBROD depuis le 1^{er} août 2024, comprend donc les deux écoles de formation initiale des praticiens et infirmiers militaires : l'École de santé des armées (ESA) et l'École du personnel paramédical des armées (EPPA), toutes deux accessibles sur concours annuel.

Elles délivrent un double cursus de formation, académique et militaire, pour préparer les élèves à exercer partout où les militaires français sont présents.

Les EMSLB comptent près de 150 cadres, 6 compagnies d'élèves praticiens et 3 compagnies d'élèves infirmiers, soit environ 1 100 élèves sur le site de Bron.

Les missions des EMSLB sont :

- l'accompagnement de la formation universitaire :
 - des élèves praticiens poursuivant leurs études au sein des facultés de médecine et de pharmacie ;
 - des élèves et stagiaires paramédicaux inscrits dans les Instituts de formation en soins infirmiers et des aides-soignants inscrits en Institut de formation aide-soignant ;
- la formation militaire et médico-opérationnelle.

Issue de la feuille de route 2024-2030 du SSA, l'Académie de santé des armées (ACASAN) a été inaugurée le 9 avril 2024. Rassemblant 5 établissements, dont les EMSLB, l'ACASAN vise à fédérer la veille, la formation, la recherche et l'innovation en santé dans le but de favoriser la synergie entre des fonctions stratégiques du SSA, contribuant ainsi à son rayonnement et au maintien de l'excellence du soutien médical au profit des armées.



► L'histoire de l'EPPA

L'EPPA a été créée le **1^{er} juillet 1990** à Toulon. Elle est l'héritière des centres d'instruction (pour les HIA) et autres écoles de formation d'infirmiers militaires des Forces armées (FA) et du Service de santé des armées (SSA), qui y ont été transférés à cette date.



L'insigne de l'École et la création de sa devise, « Usque Ad Summum », datent de 1991. La remise du drapeau a eu lieu sur le site de la caserne Grignan à Toulon, par Pierre Joxe, alors ministre de la Défense, le **28 avril 1992**.

À compter de cette date, l'État-major des armées confie la gestion de l'École à la Direction centrale du Service de santé des armées (DCSSA). Il s'agit d'une École interarmées.

En **1993**, pour se mettre en conformité avec les textes de santé publique et le nouveau programme des études conduisant au diplôme d'État d'infirmier (DEI), l'École élabore un référentiel de formation de 24 mois conduisant à l'obtention du diplôme d'infirmier des armées, homologué par la santé publique comme un titre d'infirmier autorisé polyvalent (IAP).

En **janvier 1998**, les futurs élèves de l'EPPA rejoignent les écoles de formation militaire initiale de sous-officiers des différentes armées. En septembre de la même année, ils intègrent l'EPPA pour suivre leur scolarité qui les mènera, au bout de 39 mois, à l'obtention du diplôme d'État infirmier.

En **2009**, le changement de référentiel de formation en soins infirmiers ramène le temps de formation à 36 mois. Il permet la délivrance du diplôme d'État puis du grade de licence à partir de 2012. L'EPPA réajuste donc son projet pédagogique, comme tous les instituts de formation civils, pour se mettre en conformité avec les textes réglementaires.

Le **21 novembre 2011**, l'École est citée à l'ordre de l'armée avec attribution de la croix de la valeur militaire avec palme de bronze. Son drapeau en est décoré le 14 janvier 2012.

Dès **2016**, conformément à un des axes majeurs de la politique de formation du « modèle SSA 2020 », une antenne de l'EPPA Toulon est créée dans l'enceinte de l'École de santé des armées (ESA) à Bron, à proximité de Lyon. L'objectif est de réunir sur un même site les écoles de formation initiale des praticiens et paramédicaux.

Ainsi, à partir d'**août 2016** :

- à Toulon, les formations entreprises au profit des promotions 2013-2016, 2014-2017 et 2015-2018 se poursuivent au sein de l'EPPA jusqu'à la diplomation des élèves ;
- les nouvelles promotions sont incorporées à Bron et non plus à Toulon.



Les fanions des 3 compagnies de l'EPPA

L'EPPA à Bron en dates

**1^{er} mars
2016**

Création de l'antenne EPPA-Bron

**Août
2016**

Incorporation de la 1^{re} promotion d'infirmiers (82 élèves) à Bron.

La formation est alors externalisée auprès d'instituts de formation en soins infirmiers lyonnais.

**Août
2017**

Incorporation de la 1^{re} promotion d'aides-soignants.

Comme pour les infirmiers, la formation des aides-soignants est externalisée auprès de deux instituts de formation d'aides-soignants.

**1^{er} septembre
2018**

Les Écoles militaires de santé de Lyon-Bron (EMSLB) sont créées et réunissent sur un même site l'ESA et l'EPPA.

**22 novembre
2018**

Cérémonie de fermeture de l'EPPA à Toulon

► L'insigne de l'EPPA

Écu français de gueules (amarante), à une ancre et une épée posées en sautoir, brochées d'un vol d'or chargé d'un faisceau de verges du même, surmonté d'un miroir d'argent à une bisse d'or se mirant, chargé en pointe d'une grenade d'argent et sommé d'un listel de gueules (amarante) au signe en capital d'or « EPPA ».

L'insigne rappelle :

- l'appartenance au Service de santé des armées par la couleur amarante, couleur du service ;
- les trois branches de l'art de guérir : la médecine, la chirurgie et la pharmacie, représentées par un faisceau de trois verges ;
- l'art médical symbolisé par le serpent d'Épidaure enroulé autour du bâton d'Esculape et regardant dans le miroir de la Prudence ;
- le caractère interarmées de l'École par les symboles de l'armée de Terre, de la Marine nationale, de l'armée de l'Air et de l'Espace et de la Gendarmerie nationale.



► Le drapeau de l'EPPA

Le drapeau de l'École est son emblème. Il est composé d'un fer de lance en bronze, d'une hampe en bois portant deux parties flottantes.

La première, le tablier, aux couleurs du drapeau français, présente en lettres d'or sur son avers les mentions « République française » et « École du personnel paramédical des armées », marquant l'unité à la nation et l'appartenance à l'École ; et sur son revers, la devise « Honneur et Patrie ».

Aux quatre coins de l'emblème figure une couronne. Elle se décline en deux demi-couronnes ; une de lauriers, symbolisant les vertus civiles, et une de chêne représentant les vertus militaires. Ainsi, est rappelé le fait que le militaire est un soldat citoyen qui allie toutes ces vertus tant dans sa vie personnelle que professionnelle au service de la France.

La deuxième partie flottante, dénommée cravate, est destinée à porter les décorations. Ainsi, le drapeau de l'EPPA porte la décoration de la croix de la valeur militaire avec palme de bronze qui lui a été attribuée à l'occasion de la citation de l'EPPA à l'ordre de l'armée en 2011.



► Le Centre de formation des aides-soignants militaires (CFASM)



Le CFASM est créé en **mai 1984**. Il est alors implanté, et jusqu'au 31 août 2009, sur l'îlot de l'Hôpital d'instruction des armées (HIA) Robert Picqué à Villenave d'Ornon, dans la banlieue immédiate de Bordeaux.

Il occupe les locaux du Centre d'instruction des infirmières militaires (CIIM), créé en **1965** par le SSA et mis en sommeil en 1984.

Le CIIM formait au brevet supérieur d'infirmières militaires, puis à partir de 1972, des infirmières diplômées d'État jusqu'en juin 1984.

Le CFASM porte le nom d'Emilienne Robinet attribué à l'époque au CIIM.

Emilienne Robinet était une infirmière, aide anesthésiste, engagée en 1943 pour la Seconde guerre mondiale. Volontaire pour servir dans le corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient, elle décède en 1953 des suites d'une blessure par balle au cours d'une permission en voulant aider ses collègues de travail.

Le CFASM a été créé pour former des femmes servant sous le statut de Volontaires militaires féminines.

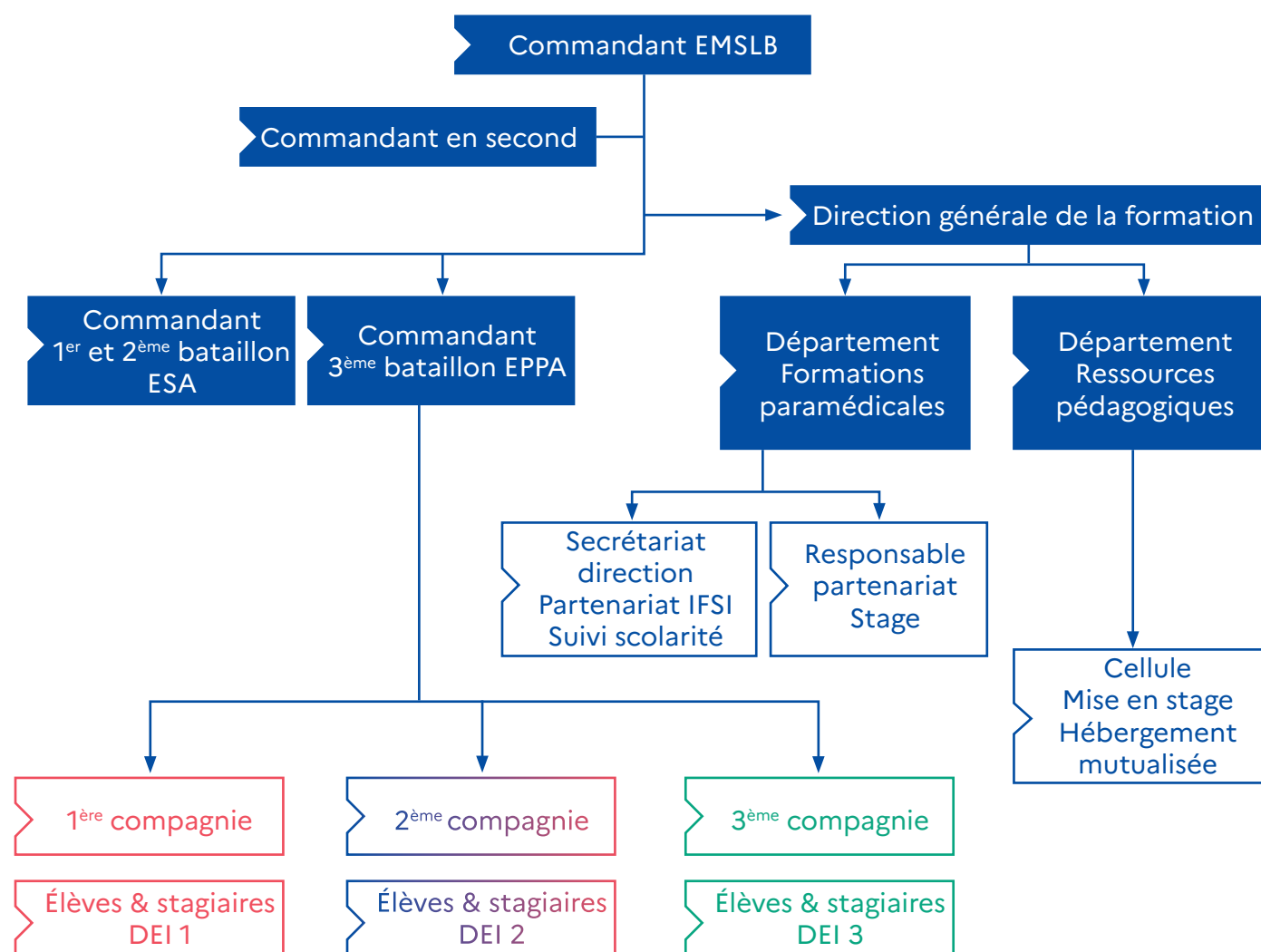
du SSA (VMFSSA), âgées de 18 à 29 ans et provenant de toutes les régions de France et des DOM-TOM. Celles-ci, volontaires pour 24 mois, recevaient la formation d'aide-soignante au cours de la 1^{re} année puis étaient affectées par ordre de mérite dans un hôpital des armées jusqu'à la fin de leur contrat. Certaines s'engageaient à l'issue et intégraient le statut de Militaire infirmier et technicien des hôpitaux des armées (MITHA).

Depuis **février 1996**, le CFASM accueille des Engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT) et des stagiaires de la Légion étrangère.

En **septembre 2009**, le CFASM est transféré de Bordeaux à l'EPPA, à Toulon. En **2017**, il rejoint l'EPPA à Bron.



► L'organigramme de l'EPPA

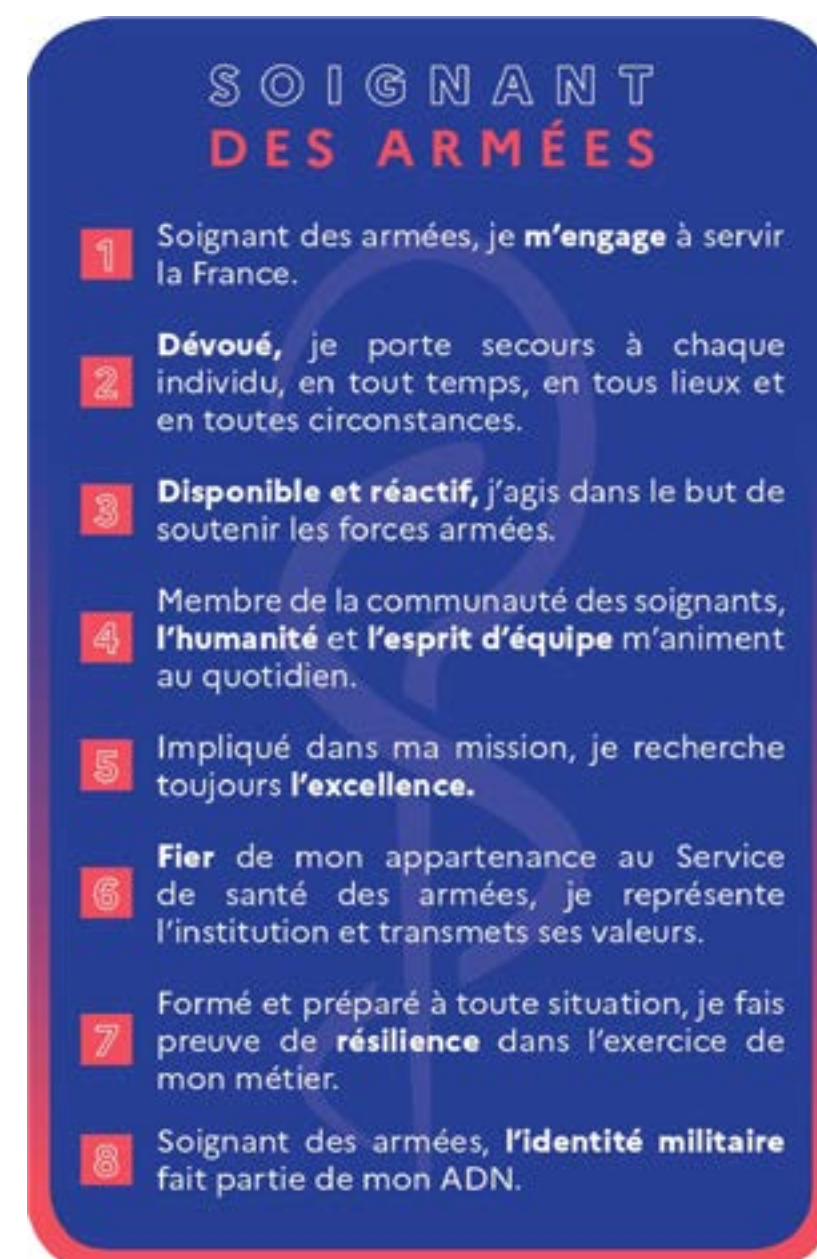


► Le Code du soignant des armées



Objet d'appartenance de tout le personnel soignant employé par le SSA, le Code du soignant des armées est composé de **8 commandements**.

Il reflète entièrement les valeurs et engagements propres au Service et à son personnel.



Votre arrivée à l'EPPA

Pour préparer au mieux votre incorporation, il vous a été demandé de transmettre différents documents et formulaires par mail à la 78^e antenne médicale et via France Transfert aux EMSLB, au plus tard le 19 juin 2026. Toute la procédure vous a été communiquée dans le document que vous a transmis la section Concours. Si votre dossier a été jugé incomplet ou non conforme (selon les règles annoncées), vous avez été contacté pour le compléter et/ou le modifier.



+ La phase d'admission principale de Parcoursup se concluant le 11 juillet 2026 et la phase d'admission complémentaire le 10 septembre 2026, nous vous recommandons de clôturer votre dossier sur la plateforme le plus tard possible (celle-ci constituant une alternative à une éventuelle démission de l'École).

L'incorporation

Vous devez vous présenter aux EMSLB le **mardi 21 juillet 2026 entre 15 h et 19 h**.

La présentation d'une pièce d'identité originale et non dématérialisée est obligatoire pour entrer sur le site des Écoles.

Le premier rassemblement aura lieu le mercredi 22 juillet 2026 à 6 h 30 en tenue de sport (short, tee-shirt, basket) en salle des pas perdus.

Les militaires se présenteront en tenue de service courant. Vous serez accompagné tout au long de l'incorporation.

Les familles ne pourront pas entrer sur le site des Écoles.

Le circuit administratif débutera à 7 h 15.

L'incorporation dure 3 jours. Elle consiste en un circuit permettant d'effectuer les différentes démarches :

- administratives (aspect réglementaire de votre contrat, lien au service, habillement, photographie, hébergement, transport, etc.). **Vous devez dès à présent prendre connaissance du corpus de textes réglementaires** (téléchargeables sur le site Internet des EMSLB), afin de signer votre contrat d'engagement en pleine connaissance de cause. Un temps d'information et d'échanges sera organisé

Retrouvez toutes les informations sur notre site Internet :



lors de l'incorporation pour répondre à vos questions ;

- médicales. Vous passerez une visite médicale d'incorporation auprès d'un infirmier ou d'un médecin et, si nécessaire, vos vaccinations seront mises à jour.

À l'issue des trois jours d'incorporation, vous commencerez votre formation militaire initiale (FMI) qui dure 4 semaines (week-ends compris). Celle-ci a lieu en dehors des Écoles.

Vous bénéficierez de votre premier « quartier libre » le dernier week-end d'août, après la présentation aux Drapeaux (28 août 2026), cérémonie à laquelle les familles sont conviées.

La rentrée universitaire aura lieu le mardi 1^{er} septembre 2026 pour les élèves intégrant la 1^{ère} compagnie.

Tenue et apparence physique

En intégrant l'EPPA en tant qu'élève issu du civil, vous devenez militaire.

Vous prendrez connaissance du règlement intérieur des EMSLB dès votre arrivée : un document attestant de sa bonne prise en compte et de son respect sera soumis à votre signature.

En vertu des articles 11 et 12 du règlement intérieur des EMSLB, le port de l'uniforme est obligatoire à l'intérieur des Écoles pour tous les élèves pendant les heures ouvrables et durant toutes les activités de formation organisées par les Écoles. Le port de la coiffe est obligatoire dans l'enceinte. La coupe de cheveux est soumise aux exigences d'hygiène, de sécurité, du port des effets et équipements spéciaux et adaptée au port de la coiffe réglementaire.

Pour le personnel féminin, les cheveux, qu'ils soient courts ou longs, doivent être coiffés et attachés en chignon. Les accessoires nécessaires à la confection de la coiffure doivent être discrets, tout comme le maquillage et le port de bijoux. La multiplication de boucles d'oreille sur une même oreille et les piercings apparents sont en revanche interdits. Pour le personnel masculin, les cheveux doivent être coupés court (3mm sur les côtés et 9mm sur le dessus de la tête en coupe dégradée) et la barbe doit être soignée. Seules les montres et les alliances sont autorisées.

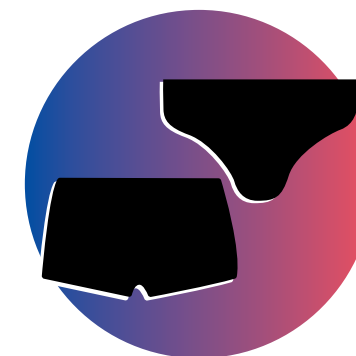
Avoir un ou plusieurs tatouages est autorisé. Ils doivent cependant être discrets et neutres. Un tatouage dont la symbolique ou le message est contraire aux valeurs militaires est proscrit.



Tenues de sport



Maillot de bain 1 pièce dos nageur pour le personnel féminin



Slip ou boxer de bain pour le personnel masculin



Pour les personnels féminin et masculin

► Votre trousseau personnel

Pour votre arrivée à l'EPPA, vous devez impérativement vous munir :

De certains effets personnels :

- 1 maillot de bain de couleur marine ou noir (une pièce obligatoire pour les femmes, slip de bain ou boxer pour les hommes / pas de bermuda ou short)
- 1 bonnet de bain
- 1 paire de lunettes de piscine
- 1 cycliste (2 pour le personnel féminin) et 2 shorts type running de couleur noir (type course à pied, non fendu sur le côté, pas de bermuda)
- 1 paire de chaussures de sport adaptées à la course à pied
- 3 paires de chaussettes de sport de couleur blanche
- 5 paires de chaussettes de randonnée (de couleur foncée)
- tongs / claquettes
- des vêtements civils corrects pour les sorties autorisées
- des sous-vêtements de rechange en quantité suffisante

Du paquetage complet pour les élèves déjà militaires. Il n'y a pas de foyer sur les Écoles.

De fournitures de bureautique :

- 1 ordinateur portable
- 1 clé USB de 16 GB au minimum ou un disque dur externe
- carnet de poche (9 x 14 cm)
- 2 cahiers pour prise de notes ou classeur avec feuilles simples
- 1 règle double décimètre
- stylos (dont couleur noire), marqueurs noirs et surligneurs
- crayons à papier

De produits et matériels pratiques :

- 1 nécessaire de toilette permettant d'être autonome pour 1 mois (savon et/ou gel douche, shampoing, brosse à dents, dentifrice, cotons-tiges, pince à épiler, coupe-ongles, etc.), serviettes de toilette et dispositifs de protection hygiénique pour le personnel féminin, nécessaire de rasage pour le personnel masculin
- pour le personnel féminin : filets noirs, élastiques à cheveux, chouchou noir et épingles, laque pour les chignons
- lingettes
- 1 petite trousse de soins (pansements simples, pansements double-peau, pansements ampoules, désinfectant, petites compresses stériles, talc, crème pied pour

éviter les ampoules, anti-moustiques, ciseaux, etc.)

- crème de protection solaire (indice minimal 30)
- gel hydro-alcoolique
- lessive machine, à main, savon de Marseille
- fer à repasser
- 1 petit nécessaire à couture (fil noir, fil kaki, fil bleu marine, aiguilles, etc.)
- 10 cintres
- 3 cadenas (1 de petite taille et 2 de taille moyenne), si possible avec code
- ficelle type cordura de petit diamètre (10 m)
- 1 rouleau de chatterton noir
- 1 couteau de poche pliant
- 1 tapis de sol de couleur foncée (camping, pliable 190 cm x 57 cm x 2 cm)
- 4 tendeurs (de couleur noire ou kaki)
- piles (LR03 et LR06) selon vos besoins
- 1 multiprises avec interrupteur (norme CE)
- 1 réveil (de petite taille et fonctionnant à pile pour pouvoir être transporté facilement)
- nécessaire à chaussures

De produits et matériels conseillés par les élèves de la promotion 2025-2028 :

- 4 tee-shirts kaki en coton (rayon chasse des magasins spécialisés par exemple)
- bonnet et tour de cou unis noirs pour les bivouacs et le sport en hiver
- sachets zip de congélation (moyen et grand formats)
- kit de nettoyage pour l'armement : cotons-tiges, cure-dents, chiffon et vieille brosse à dents
- 1 montre de sport noire, étanche
- 1 batterie externe rechargeable sur secteur et/ou solaire
- pince multifonctions (pouvant remplacer le couteau de poche)
- cartable ou sac à dos de couleur noire pour l'IFSI

De moyens de paiement :

- espèces, carte bleue, chéquier

RAPPEL IMPORTANT : les élèves semi-directs doivent **conserver le paquetage perçu dans leur arme d'origine** et demander à leur bureau habillement **un listing des effets perçus avec le paquetage initial** ainsi qu'un **extrait du carnet d'habillement**. Ils percevront un complément de paquetage Service de santé des armées.

Votre engagement à l'EPPA

En rejoignant l'EPPA, **vous vous engagez au sein du Service de santé des armées (SSA) pour une durée de neuf ans incluant vos 3 années d'études à l'EPPA**. Vous devez prendre connaissance des textes réglementaires, téléchargeables sur le site Internet des EMSLB, afin de signer de manière éclairée votre contrat.

Un temps d'information et d'échanges sera organisé lors de l'incorporation pour répondre à vos questions.

► Le contrat

Lors de votre incorporation, vous allez signer un contrat d'engagement initial ainsi qu'un formulaire de reconnaissance de lien au Service. Cela signifie que le Service de santé des armées s'engage à vous former comme infirmier militaire. En contrepartie de votre engagement, vous êtes rémunéré.



► La période probatoire

Durant les 6 premiers mois de votre engagement, le Service de santé des armées et vous-même pouvez dénoncer le contrat librement.

Au-delà de cette période probatoire, les ruptures de contrat ne sont possibles que :

- sur demande du SSA : suite à un ou plusieurs échec(s) académique(s) entraînant le redoublement ou pour faute disciplinaire grave. Vous devrez rembourser à l'État vos années d'études ;
- suite à une inaptitude médicale dûment constatée par un médecin militaire. Vous ne remboursez pas vos années d'études ;
- suite à un motif exceptionnel et grave d'ordre personnel ou familial. Vous devrez rembourser à l'État vos années d'études.

Il est impossible de démissionner pour convenance personnelle au-delà de la période probatoire en raison du lien contracté au Service.

Votre première année à l'EPPA

► Du mardi 21 au vendredi 24 juillet 2026 Incorporation de tous les élèves et stagiaires (y compris BSPP et Légion étrangère)

Les premiers jours de votre arrivée sont dédiés à votre incorporation : formalités administratives, visite médicale, perception des effets militaires. Elle se termine par la signature de votre contrat.

► Du 24 juillet au 19 août 2026 Formation militaire initiale

Vous allez apprendre les rudiments du métier de militaire durant 4 semaines. La FMI se déroule sur le camp de Valdahon (Doubs).

► Du 18 et 19 août 2026

Formation au PSC de tous les élèves et stagiaires (y compris BSPP et Légion étrangère)

Les stagiaires de la BSPP et de la Légion étrangère, non concernés par la FMI, doivent obligatoirement rejoindre les EMSLB le 17 août entre 14 h et 17 h.

► 21 août 2026 Cérémonie du fanion et remise des insignes

Une cérémonie est organisée pour marquer la fin de la FMI, mettre à l'honneur les majors de cette formation, remettre les galons aux élèves des trois années d'études et les fanions aux nouveaux commandants de compagnie.

► Week-end du 21 (après-midi) au 23 août 2026 Intégration par les élèves plus anciens

Les EMSLB s'attachent à développer chez les élèves un esprit de cohésion. Celui-ci participe aux bons résultats obtenus dans les formations et s'avère fondamental pour un emploi ultérieur au sein des forces. Cette cohésion fait appel à une culture commune qui passe par la connaissance de l'histoire de l'École, de son vocabulaire spécifique, de ses chants de tradition et des grands événements qui rythment l'année.

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux élèves, des séances de découverte et de présentation de l'École et de ses traditions seront assurées par les élèves des promotions antérieures.

► 24 au 28 (matin) août 2026

Cette semaine est dédiée à la préparation de la rentrée universitaire en IFSI ainsi qu'aux formations médico-militaire, médico-administrative et médico-opérationnelle complémentaires.

► Vendredi 28 août 2026 Présentation aux Drapeaux

À l'issue de votre FMI, vous serez présenté aux Drapeaux des Écoles au cours d'une cérémonie militaire à laquelle vous pouvez convier votre famille et vos amis (deux invités). L'insigne de l'EPPA sera épinglé sur votre tenue par des élèves des promotions antérieures.

Une séance d'information en amphithéâtre est organisée pour les parents afin de répondre à leurs questions sur le déroulement de l'année et de la carrière. À l'issue du cocktail de fin de cérémonie, une première permission vous sera accordée pour le week-end.

► Dès le 1^{er} septembre 2026 pour les élèves intégrant la 1^{ère} compagnie Rentrée universitaire

Votre scolarité se déroulera au sein d'un des deux IFSI lyonnais partenaires des EMSLB. Chaque promotion est répartie pour moitié dans chaque IFSI. En 1^{re} année, selon le nouveau référentiel entrant en vigueur en cette rentrée 2026, vous suivrez tous le même calendrier d'alternance cours académiques et stages. Si vous entrez en 2^e ou 3^e année, vous poursuivrez vos études selon les modalités de l'ancien référentiel : l'alternance entre les cours théoriques et les stages pratiques est inversée entre les deux IFSI de telle sorte que lorsqu'une demi-promotion est en cours, l'autre demi-promotion est en stage, et inversement.

► Premier semestre

Ainsi, à compter du 1^{er} septembre, le calendrier de l'alternance démarre. Vous débuterez par les cours en IFSI.

Si vous êtes incorporé en 1^{re} année, votre premier stage de 5 semaines commencera le 16 novembre 2026.

Si vous êtes incorporé en 2^e ou 3^e année, votre premier stage (de 10 semaines) débutera début septembre ou début novembre selon l'IFSI dans lequel vous serez scolarisé.

Pour rappel, les stages infirmiers représentent 50 % de votre formation.

Régulièrement, en parallèle de vos cours, les mercredis et jeudis soirs seront consacrés à des conférences « Défense » et des conférences « Métiers » auxquelles votre présence est obligatoire, ces conférences faisant partie intégrante de votre formation médico-militaire. Vous bénéficierez également de séances de sport en fin de journée et d'une soirée en quartier libre par semaine.

Des enseignants détachés de l'Éducation nationale vous accompagnent pendant les six premiers mois pour vous aider à vous organiser dans l'appropriation des connaissances enseignées à l'IFSI, travailler les calculs de dose et la pharmacologie.

Vous bénéficierez d'une permission de deux semaines fin décembre-début janvier.

► Second semestre

Si vous êtes en 1^{re} année, vous aurez un stage de cinq semaines.

Si vous êtes en 2^e année, vous aurez dix semaines de stage.

Si vous êtes en 3^e année, vous aurez 15 semaines de stage (5+10).

En parallèle de vos cours, les conférences des mercredis et jeudis soirs seront maintenues au même titre que les séances de sport et le quartier libre.

En février ou avril 2027, selon votre compagnie, vous effectuerez une formation militaire complémentaire durant une semaine.

Si vous êtes en 1^{re} année, vous bénéficierez d'une autre formation militaire complémentaire de deux semaines en juillet.

Si vous êtes en 2^e année, vous aurez un stage (non infirmier) de deux semaines en corps de troupe pour mieux appréhender l'environnement militaire des régiments de l'armée de Terre, des bases aériennes ou des unités de la Marine nationale et développer votre posture de sous-officier.

Enfin, vous bénéficierez d'une permission d'une semaine en avril et d'environ trois semaines entre juillet et août.

Cette programmation est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être modifiée.



Cadre de vie



L'EPPA est située à Bron, à proximité immédiate du Fort et de l'aéroport de Bron, sur un site d'une superficie de 32 ha.

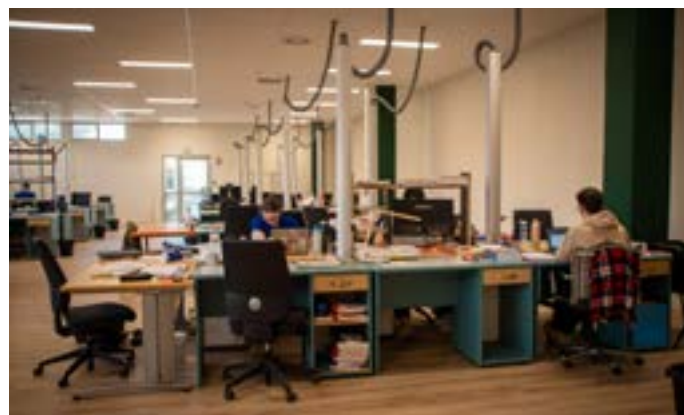
Toutes les conditions sont réunies pour faciliter le travail des élèves : amphithéâtres, salles de cours, logement, restauration, complexe sportif.

À votre arrivée à l'EPPA, vous, ainsi que l'ensemble des futurs élèves et stagiaires de l'EPPA, serez répartis entre les Instituts de formation en soins infirmiers partenaires de l'EPPA.

Le transport entre les IFSI et les EMSLB est assuré par vos propres moyens. L'abonnement aux transports en commun est pris en charge par l'institution. Une carte d'abonnement vous sera remise.

► Les EMSLB disposent :

- d'une bibliothèque avec de nombreux ouvrages et périodiques ;
- d'un complexe sportif avec piscine, salle d'armes et de musculation, terrains de football et de rugby, courts de tennis ;
- de machines à laver et de sèche-linges payants ;
- d'offices équipés (cuisine et prise de repas) ;
- de salles d'études et salle de détente ;
- d'un parking visiteurs à l'entrée ;
- d'un service courrier pour la réception des lettres et des colis.



► Hébergement et restauration

L'internat est obligatoire tout au long de la scolarité.

Toutefois, le commandement pourra étudier des cas particuliers notamment liés aux élèves/stagiaires, mariés, concubins ou pacsés. Ainsi, conformément au règlement de service intérieur des Écoles, tout élève ou stagiaire souhaitant loger à l'extérieur du quartier devra faire un compte rendu adressé au commandant en second pour décision.

Les élèves internes logeront en chambre double dans un bâtiment dédié.

Les élèves sont logés par IFSI et compagnie obligatoirement par deux en chambre non-fumeur avec salle d'eau et WC, mais ne disposent pas de téléphone fixe.

Le couchage est fourni par l'école (draps, couvertures, traversins, etc.). Le mobilier complémentaire n'est pas autorisé. Les repas et l'hébergement sont gratuits.

Vous serez tenus de respecter en plus du règlement de service intérieur, les règles de courtoisie, d'hygiène et de bon sens régissant toute vie en collectivité.

Vous pouvez détenir dans vos chambres :

télévision, ordinateur, chaîne Hifi, lampes, rasoir électrique, console de jeux, cafetière, bouilloire électrique et petit réfrigérateur.

Une attestation d'assurance responsabilité civile à votre nom (et non à celui de vos parents) est demandée (voir dossier d'incorporation).

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, sont strictement interdits :

- plaques chauffantes, branchement en « cascade » de multiprises, appareils d'une puissance unitaire de plus de 450 watts, appareils à gaz ou à alcool, mobilier personnel (type canapé, fauteuil etc.)
- les repas pris en chambre
- les animaux.

Consignes de sécurité

- Les branchements en « cascade » sont strictement interdits.
- Toutes les rallonges multiprises doivent être constituées d'un câble d'alimentation dont les conducteurs doivent être de section égale ou supérieure à 1,5mm² (indiqué sur le câble) et ne doivent pas dépasser une longueur de 2 mètres.
- La puissance supportée par chaque rallonge multiprises doit être clairement indiquée et doit être égale ou supérieure à 3 500W (souvent indiqué au dos du bloc).
- La fiche de raccordement doit être normalisée bipolaire avec prise de terre et doit supporter 16A.
- Les prises sur le bloc doivent être normalisées et être toutes bipolaires avec prises de terre.

- Les rallonges multiprises doivent être de bonne qualité et être estampillées CE-NF.



► Les horaires du point de restauration sont les suivants :

Repas \ Jours	Du lundi au vendredi	Week-end et jours fériés
Petit-déjeuner	6 h 45 à 8 h 15	6 h 45 à 8 h 30
Déjeuner	11 h 30 à 13 h 30	11 h 30 à 13 h
Dîner	18 h 30 à 20 h	18 h à 19 h

Votre courrier doit vous être envoyé à l'adresse suivante :

Nom Prénom
Écoles militaires de santé de Lyon-Bron
CS 52 501
331 avenue du Général de Gaulle
69 675 BRON CEDEX

► Frais

Le trousseau militaire complet qui vous sera confié dès votre incorporation et la scolarité sont pris en charge par l'école. Les frais occasionnés (hôtel, train, avion, taxi, etc.) pour venir à l'école le jour de l'incorporation sont à votre charge.

► Solde mensuelle

Pour les non-militaires :

Année	Solde/Mois
1 ^{re}	~1 490 € nets
2 ^e	
3 ^e	

Les semi-directs militaires sous-officiers continuent de percevoir leur solde de leurs armes d'appartenance. Les semi-directs militaires du rang, quant à eux, signent leur engagement avec le SSA et perçoivent une solde tenant compte de leur situation.

► Discipline

Les élèves sont soumis au règlement de discipline générale dans les armées et obéissent au règlement intérieur des Écoles. Les élèves portent l'uniforme réglementaire avec un badge d'identification pendant les heures de service. Une coupe de cheveux correcte est exigée le jour de l'arrivée et tout au long de votre engagement : cheveux coupés courts pour les

hommes ; pour les femmes, les cheveux longs devront être attachés (cf. page 13). La consommation d'alcool est interdite au sein des Écoles.

► Culte

Chacun des quatre cultes est associé à un aumônier. L'aumônier porte l'uniforme, emblème de la cohésion de la communauté militaire, et des insignes religieux confessionnels qui facilitent sa reconnaissance. Les aumôniers accompagnent humainement et spirituellement les élèves. Un aumônier catholique est ainsi présent aux Écoles. Un aumônier protestant, un aumônier judaïque et un aumônier musulman assurent des permanences régulières.

► Instances représentatives et participatives

Bureau promotion, bureau traditions, conseil d'administration de l'Association des élèves infirmiers militaires, conseil d'administration de la popote, commission informatique, commission bibliothèque, les élèves correspondants mixité-égalité... les élèves des EMSLB sont impliqués dans la vie des Écoles. Qu'il s'agisse de participer à l'organisation du baptême de promotion, d'assurer une bonne gestion de la « popote » ou de contribuer à la qualité de vie durant vos études, ces instances sont un véritable vecteur de cohésion.

► Vie associative

Au sein des Écoles, vous pourrez continuer à pratiquer votre passion ou en découvrir de nouvelles. Badminton, cardio-training, escrime, football, rugby, natation, laser-run, théâtre, musique, photo... le Club de l'ESA (CESA) rassemble plusieurs sections auxquelles vous pouvez adhérer. Le CESA fait partie de la Fédération des clubs de la défense.

Les élèves infirmiers se réunissent au sein de l'Association des élèves infirmiers militaires (ADEIM) qui œuvre au maintien de bonnes conditions de vie des élèves et à réaliser des activités afin de développer la cohésion et l'esprit de corps au sein des compagnies et des Écoles.



► Salle des traditions

Insignes des promotions, tenues, reproduction de scène de sauvetage au combat... la salle des traditions de l'École du personnel paramédical des armées propose, à travers les nombreux objets exposés, une immersion dans le quotidien de l'infirmier militaire. Ouverte au public (sur inscription) à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, elle est ainsi une véritable vitrine de l'EPPA.



► Égalité et mixité aux EMSLB



La politique des EMSLB relative à **la diversité et à l'égalité** s'inscrit dans la démarche initiée au sein du Service de santé des armées et dans le cadre général de la politique du ministère des Armées. Si la mixité et l'égalité sont des réalités acquises et vécues au quotidien, elles doivent continuer de faire l'objet d'un suivi attentif pour offrir à tous l'assurance d'un juste déroulement des parcours professionnels ainsi que la garantie de comportements adéquats en toutes circonstances. Facteur de richesse et de performance collective, le « bien-vivre ensemble » suppose donc le rappel de règles basées sur une égale considération, une équité de traitement et l'application du principe de « tolérance zéro ».

Compte tenu de leurs caractéristiques, les EMSLB portent une attention particulière **au respect des principes de la diversité et à la lutte contre les situations de harcèlement et de violences sexuelles et sexistes (HVS)**.

La politique se décline au travers de quatre objectifs principaux :

- la **prévention** qui repose sur une organisation avec la mise en place d'une cellule Mixité-Égalité avec un personnel dédié à temps plein sur ces sujets ainsi que d'un réseau de cadres et élèves au sein des EMSLB
- une procédure de **gestion des événements** relevant de ces thématiques (signalement, enquête, analyse et enregistrement)
- la mise en place de **mesures correctives** incluant la sanction des auteurs
- la **communication** au sein des instances des EMSLB (CSE – Comité social et économique / CCHPA – Commission consultative d'hygiène et de prévention des accidents) complétée par une rétro-information auprès des élèves, des cadres et des partenaires.

Le ministère des Armées a créé la cellule Thémis, permettant aux agents victimes de harcèlement sexuel, de violences sexuelles et de discriminations, de saisir par son intermédiaire l'autorité hiérarchique compétente pour un traitement de sa situation.



Nous contacter :

> Par téléphone :
09 88 68 55 55

> Par courriel :
themis@intradef.gouv.fr

> Par voie postale :
MINISTÈRE DES ARMÉES
Contrôle général des armées
cellule THÉMIS
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 PC 066
75509 PARIS CEDEX 15

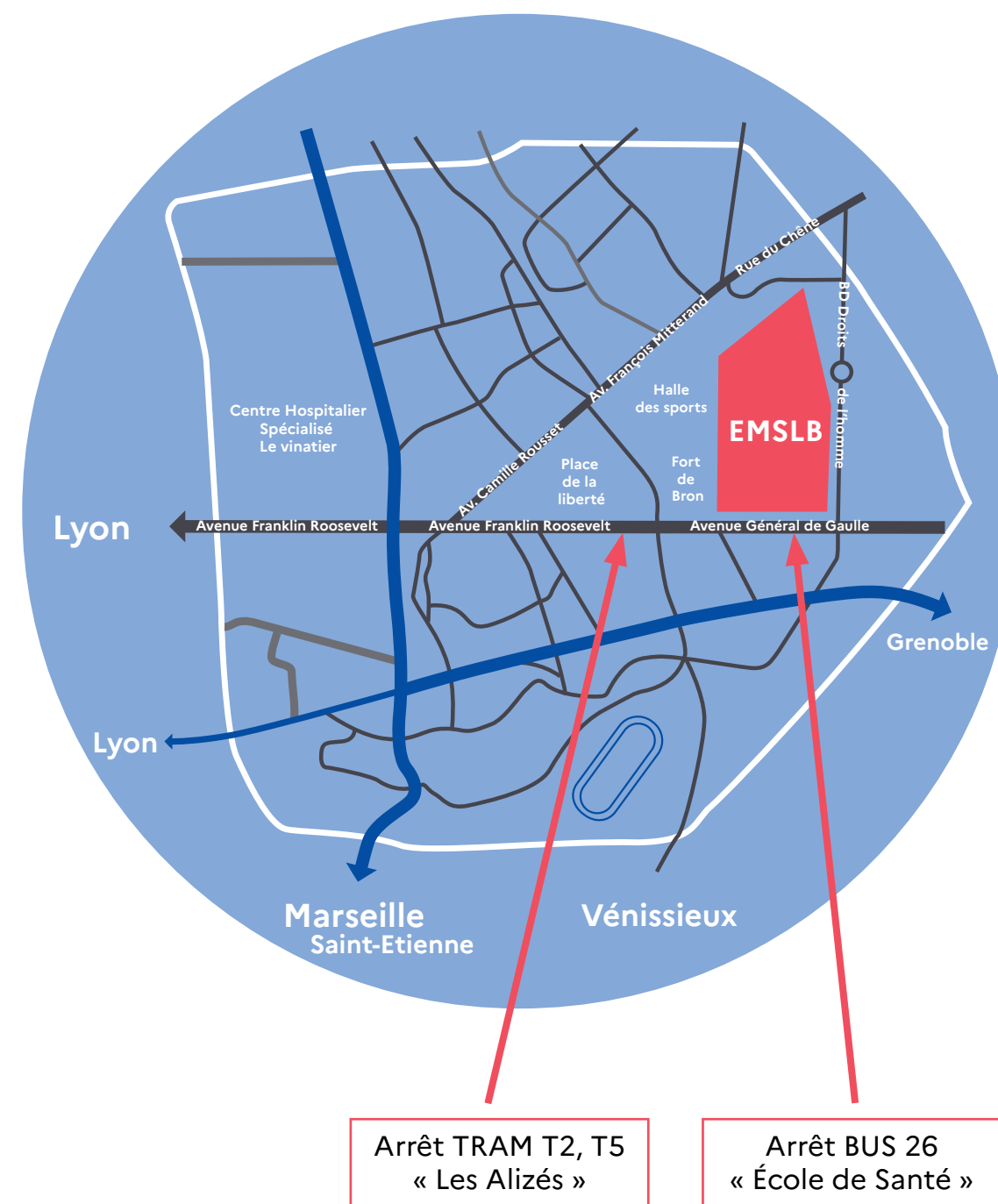
Informations pratiques

Adresse des EMSLB :

331 avenue du Général de Gaulle – 69500 BRON

Accès en transport en commun :

- Tramway T2 / Arrêt « Les Alizés »
- Tramway T5 / Arrêt « Les Alizés »
- Bus 26 / Arrêt « École de santé »



Arrêt TRAM T2, T5
« Les Alizés »

Arrêt BUS 26
« École de Santé »



331 avenue du Général de Gaulle
CS 52 501
69675 Bron Cedex

emslb.defense.gouv.fr

Suivez-nous



Ecoles militaires de santé de Lyon-Bron



[ecolesmilitaires2sante](#)